

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le vendredi 2 avril 2010, à 9 h 30, à la salle du conseil au 6201, chemin de l'Île.

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé et Francis Michaud et madame la conseillère Marie-Paul Bourassa formant quorum sous la présidence de monsieur Gilbert Delage, maire.

1. Ouverture de la session

L'ouverture de la session est faite à 9 h 35 par monsieur Gilbert Delage.

2. Vérification du quorum

Le quorum est constaté à 9 h 35 avec quatre membres présents.

3. Adoption de l'ordre du jour

10.04.02.01 **Monsieur Gilbert Delage propose** l'adoption de l'ordre du jour avec les ajouts suivants : 9.5 Achat d'abat-poussière auprès de Sel Warwick, 9.6 Regroupement pour la pérennité de l'Île Verte.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 5 mars 2010

10.04.02.02 **Madame Marie-Paul Bourassa propose** l'adoption du procès-verbal de la session régulière du 5 mars 2010 avec les modifications.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

Le contrat pour l'achat du chapiteau a été transmis à *Chapiteaux Germain Dumont*. Il a été signé par l'entreprise et copie nous a été retournée.

La demande d'adhésion à l'Union régionale des Loisirs et des Sports du Bas-Saint-Laurent a été acheminée.

La résolution pour la participation à la rénovation du site Web de la Municipalité dans le cadre du projet de la MRC de Rivière-du-Loup et l'acceptation de la soumission de l'entreprise Conception Oznog Co. Multimédia a été acheminée à la MRC de Rivière-du-Loup.

En ce qui concerne la mise en vigueur du nouveau *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux, des organismes scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux*, l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) demande au Gouvernement du Québec que cela soit fait en janvier 2011 et non pas en juillet 2010, considérant le grand nombre de petites municipalités, le peu de personnel dont elles disposent et les coûts additionnels que cela engendrera.

L'entreprise Construction Béton 4 saisons a été informée de l'octroi du contrat. Il leur a été signifié notre préférence pour la réalisation des travaux. Nous sommes en attente d'une réponse. Les deux autres entreprises soumissionnaires ont été informées de la décision du conseil.

Une rencontre avec des représentants de la Société des Traversiers du Québec (STQ) a eu lieu le 17 mars. Un compte-rendu de la rencontre, non encore validé par la STQ, a été transmis aux membres du conseil.

Les opérateurs du camping Le Myosotis ont été informés du renouvellement de leur permis et des recommandations du conseil.

Les personnes ayant fait des demandes de permis ont été informées des décisions du conseil.

6. Rapport du Maire

Une rencontre avec des responsables de la Société des Traversiers du Québec (STQ) a eu lieu le 17 mars. Les représentants de la STQ ont reçu nos demandes mais il n'y a pas eu d'engagement. Une rencontre est prévue à la fin de l'été afin de consulter la population sur les besoins relativement à un nouveau bateau. En ce qui concerne la desserte à marée basse, il y a acceptation de traiter la question qui est considérée comme importante.

Monsieur Delage a rencontré des représentants de la Promutuel de L'Isle-Verte. Notre règlement en matière de sécurité incendie leur a été remis. Ils sont disposés à faire un travail d'information et de sensibilisation sur la sécurité et la prévention en matière d'incendie. Avec l'encadrement de la Municipalité, une visite de chacune des maisons est prévue afin d'identifier les risques d'incendie et d'en informer les propriétaires.

Une rencontre des membres du conseil d'administration de la CPICIV et des membres du conseil est prévue pour le 22 mai prochain.

7. Période de questions

Deux personnes sont présentes. Les questions portent sur le suivi pour la perception de 1\$ par la SIR auprès des passagers de la Richardièrre ayant le statut de visiteurs et le suivi sur la tenue des salons touristiques.

8. Affaires en cours

8.1 Politique familiale

Madame Lyne Boyer, responsable de l'élaboration de la politique familiale municipale, dépose et présente un rapport verbal des activités du comité de travail durant le dernier mois.

Au niveau des activités, il y a eu une brève rencontre avec la CPICIV. Il y a une rencontre aux deux semaines avec monsieur Delage et madame Bourassa sur l'écriture du projet de politique et sur les plans d'action.

Le calendrier des prochaines rencontres est le suivant : 8 mai, rencontre avec les membres du conseil municipal; le 12 juin, rencontre avec les conseils d'administration des divers organismes sur le plan d'action; le 14 août, consultation de la population

Le protocole d'entente sur le programme MADA (Municipalité amie des aînés) a été signé.

L'entente pour l'achat et l'entretien du chapiteau a été signé.

En ce qui concerne le camp de jour, six familles se sont montrées intéressées pour une dizaine d'enfants. Ce sera probablement un camp de demi-journées.

8.2 Chapiteau

8.2.1 Fabrication d'un plancher

10.04.02.03 **Monsieur Gilbert Delage propose** que le conseil autorise l'achat du matériel nécessaire à la confection d'un plancher pour le chapiteau et du matériel de protection pour un montant de 1 200 \$ dont le financement viendrait à 50 % du Fonds des Infrastructures touristiques et à 50 % des surplus accumulés.

Adoptée à l'unanimité

8.2.2 Localisation

Monsieur Gilbert Delage dépose un document préparé par le comité de travail sur la politique familiale comparant un site localisé sur le Site du Phare et un autre à l'arrière du bureau municipal.

10.04.02.04 **Monsieur Charles Méthé propose** que le conseil retienne le site situé sur le Site du Phare en minimisant l'impact visuel, à l'abri de la vue avec un aménagement léger.

Adoptée à l'unanimité

8.2.3 Tarification

10.04.02.05 **Monsieur Gilbert Delage propose** que le conseil adopte la tarification suivante pour la location du chapiteau :

Municipalité :	gratuit
Organismes communautaires:	
Assemblée générales annuelles des OBNL	gratuit
Réunion	50 \$/jour
Fête avec entrée gratuite	50 \$/jour
Fête avec entrée payante	100 \$/jour
Usage commercial :	400 \$/jour
Usage familial :	200 \$/jour

Ces tarifs n'incluent pas les coûts d'installation et de transport qui sont de 150 \$.

Si le chapiteau doit être relocalisé, le locataire devra assumer, en supplément les frais de démontage et de montage de 150 \$ additionnels. Le lieu devra être approuvé par le représentant de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

8.3 Mandat pour signer affidavit pour requête devant la Cour supérieure pour acquisition judiciaire du droit de propriété de l'École Fraser

10.04.02.06 **Monsieur Charles Méthé propose** que monsieur Gilbert Delage, maire, soit mandaté pour signer l'affidavit pour la requête devant la Cour supérieure pour acquisition judiciaire du droit de propriété de l'École Fraser par prescription décennale.

Adoptée à l'unanimité

8.4 Adoption de la politique du transport à l'Île Verte

10.04.02.07 **Monsieur Gilbert Delage propose** que le conseil adopte le document intitulé «Orientations concernant les différents modes de transport à l'Île Verte».

Adoptée à l'unanimité

8.5 Adoption de la politique de protection incendie

10.04.02.08 **Monsieur Gilbert Delage propose** que le conseil adopte le document intitulé «Politique de protection incendie».

Adoptée à l'unanimité

8.6 Remerciements

8.6.1 Club de motoneige Les Verlois

10.04.02.09 **Monsieur Gilbert Delage propose** que le conseil offre ses remerciements au Club de motoneige Les Verlois pour avoir réduit le coût prévu à l'entente pour l'entretien du tronçon du chemin vers le village en raison du peu de temps qui y a été consacré dû aux conditions climatiques.

Adoptée à l'unanimité

8.6.2 Monsieur J-Paul Deschênes

10.04.02.10 **Monsieur Gilbert Delage propose** que le conseil offre ses remerciements à monsieur J-Paul Deschênes pour le don d'un ordinateur à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

9. Affaires nouvelles

9.1 Projet éolien communautaire Whitworth

Niveau de participation de la municipalité dans le parc éolien communautaire Whitworth

10.04.02.11 **ATTENDU** que la MRC de Rivière-du-Loup a conclu une entente de participation avec Innergex Énergie Renouvelable pour la réalisation et l'exploitation d'un parc éolien communautaire, en vertu de la compétence donnée à l'article 111 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1);

ATTENDU que dans le cadre de ce projet, la MRC de Rivière-du-Loup devra emprunter sa mise de fonds en mettant en garantie la richesse foncière des municipalités de son territoire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) la municipalité peut se retirer de ce projet;

ATTENDU que le règlement numéro 170-09 de la MRC de Rivière-du-Loup prévoit que chaque municipalité participante peut accepter différentes options quant à son niveau de participation dans le projet, lequel déterminera la hauteur des contributions éventuelles de la municipalité aux dépenses du parc éolien et le niveau de redevances que la MRC lui versera sur les bénéfices nets du parc éolien;

ATTENDU que l'acceptation qui est demandée par la MRC se fait à une étape d'étude de faisabilité ;

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs aurait souhaité avoir une étape additionnelle qui n'existe pas ;

ATTENDU qu'il est impossible de faire une consultation publique ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Monsieur Gilbert Delage**
Appuyé par **Madame Marie-Paul Bourassa**
et résolu :

QUE :

1. le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. ce conseil informe la MRC de Rivière-du-Loup que la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs exerce son droit de retrait à l'égard de la compétence de la MRC relative au projet de parc éolien communautaire

Whitworth, conformément aux termes du projet de règlement 170-09 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Rejet sur division 2 pour, 2 contre

Le sujet sera rediscuté à une session spéciale du conseil. Les membres du conseil demandent au directeur général de sonder les autres municipalités sur leur appréciation du projet.

9.2 Échange de parties de terrain avec madame Linda Newbury et messieurs Marc et Normand Newbury

9.2.1 Entente pour échange de parties de terrain avec madame Linda Newbury et messieurs Marc et Normand Newbury

10.04.02.12

Considérant la nécessité de faire un échange de parties de terrain avec Madame Linda Newbury et messieurs Marc et Normand Newbury pour installer un champ d'épuration pour les installations septiques du bureau municipal et de la bibliothèque ;
Considérant la proposition faite par Madame et Messieurs Newbury ;

Monsieur Charles Méthé propose que la Municipalité procède à un échange de parties de terrain avec Madame Linda Newbury et messieurs Marc et Normand Newbury par laquelle la Municipalité cède une bande de terrain du côté nord du lot 62 incluant la servitude de passage (environ 53 m de large, environ 25 m de haut le long du lot 64 et environ 40 m le long du lot 61-4), et Madame Linda Newbury et messieurs Marc et Normand Newbury cède une surface égale sur le lot 63 en partance avec la limite au lot 66 pour encadrer le champ d'épuration, en conservant une bande de terrain pour les cédants sur le lot 63 (environ 6 m de large) le long du lot 61-4.

Adoptée à l'unanimité

9.2.2 Embauche d'un arpenteur pour préparer un échange de terrain avec Madame Linda Newbury pour les installations septiques du bureau municipal et de la bibliothèque

10.04.02.13

Monsieur Gilbert Delage propose que le conseil retienne les services de (Michel Côté ou Éric Royer) pour procéder à la localisation, au calcul de superficie et à la description des parties de terrain à échanger avec Madame Linda Newbury et messieurs Marc et Normand Newbury et que le financement de cette dépense soit pris dans le Fonds des Infrastructures municipales, si elle ne peut être admise dans le Programme de remboursement de la taxe fédérale d'accise.

Adoptée à l'unanimité

9.2.3 Embauche de Me Pierrette Couillard pour enregistrer l'entente d'échange de parties de terrain avec Madame Linda Newbury et messieurs Marc et Normand Newbury.

10.04.02.14

Monsieur Gilbert Delage propose que le conseil retienne les services de Me Pierrette Couillard pour enregistrer la transaction d'échange de parties de terrain avec Madame Linda Newbury et messieurs Marc et Normand Newbury et que le financement de cette dépense soit pris dans le Fonds des Infrastructures municipales, si elle ne peut être admise dans le Programme de remboursement de la taxe fédérale d'accise.

Adoptée à l'unanimité

9.3 Formation sur les appels d'offres et les modalités contractuelles offerte par l'ADMQ et la Mutuelle des municipalités du Québec

Considérant que cette formation devrait être très utile pour tous les types d'appel d'offres et de contrats que nous avons à rencontrer;

10.04.02.15 **Monsieur Gilbert Delage propose** que le conseil autorise le directeur général à suivre la formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec sur les appels d'offres et le respect des modalités contractuelles au coût de 185 \$ plus taxes et qu'il soit remboursé de ses frais de déplacement selon la politique en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

9.4 Octroi de contrat entre les sessions du conseil

L'ouverture des chemins au printemps a suscité beaucoup d'échanges sur le droit et l'opportunité d'octroyer des contrats en dehors d'une session du conseil. Le Code municipal ne permet pas l'octroi de contrat en dehors d'une session du conseil sauf pour des raisons d'urgence et de sécurité publique.

Monsieur Delage tient à souligner que pour des fins de services publics urgents, il pourrait prendre la responsabilité d'octroyer des contrats après consultation auprès des membres du conseil si une session spéciale du conseil n'est pas possible.

Monsieur Francis Michaud s'oppose à cette façon de faire. Une discussion se fait sur le sujet.

Suite à la discussion, Monsieur Charles Méthé émet l'opinion que l'ouverture des chemins devrait être incluse dans le contrat d'entretien des chemins d'hiver. Nous devrions faire un addenda au contrat actuel, faire un cahier de charge sur le travail à faire avec comme critère, entre autres, que l'unité de secours puisse circuler sur roues et que la neige soit soufflée sur les terrains plutôt que poussée sur les côtés.

10.04.02.16 **Monsieur Charles Méthé propose** que l'ouverture des chemins au printemps soit faite par la personne chargée de faire l'entretien des chemins d'hiver,
Que le directeur général rédige un cahier de charge ayant notamment les critères suivants : circulation sur roues de l'unité de secours, largeur minimum de la route à dégager,
Qu'un addenda au contrat d'entretien des chemins d'hiver soit fait afin d'ajouter le travail d'ouverture des chemins ;
qu'une entente soit négociée avec l'employé actuel chargé de faire l'entretien des chemins d'hiver concernant le prix pour la charge additionnelle de travail ;
Que le tout soit déposé au conseil pour ratification.

Adoptée à l'unanimité

9.5 Achat d'abat-poussière auprès de Sel Warwick

10.04.02.17 Considérant les demandes de soumissions faites auprès de trois entreprises ;
Considérant que Sel Warwick a été la seule entreprise à déposer une soumission et que le prix est identique à celui de l'an dernier ;

Monsieur Charles Méthé propose que la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs achète de la compagnie Sel Warwick 220 sacs de 35 kg de chlorure de calcium 83 % - 87 % au coût unitaire de 20,67 \$ pour un montant total de 5 132,88 \$ incluant les taxes et que la livraison soit faite au début du mois de juin 2010 à une date convenant aux deux parties.

Adoptée à l'unanimité

9.6 Regroupement pour la pérennité de l'Île Verte

10.04.02.18 **Monsieur Charles Méthé propose** que le conseil permette au Regroupement pour la pérennité de l'Île Verte l'usage de l'adresse du bureau municipal en leur octroyant un numéro de bureau pour les fins de l'enregistrement de leur corporation.

Adoptée à l'unanimité

10. Rapport du comité consultatif d'urbanisme

10.1. Demande de dérogation mineure de Monsieur Morency Rioux, 418, chemin du Bout-d'en-Bas

- 10.04.02.19** Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) n'a pu émettre de recommandation concernant la demande de dérogation ;
Monsieur Gilbert Delage propose qu'en raison d'absence de recommandation de la part du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseil reporte à la prochaine session du conseil l'étude de la demande de dérogation mineure de Monsieur Morency Rioux.
Adoptée à l'unanimité

10.2. Demande de permis de Madame Marie-Paul Bourassa et Monsieur Bernard Gagnon, 7702, chemin de l'Île

Madame Marie-Paul Bourassa se retire de la discussion sur ce point étant personnellement impliquée.

- 10.04.02.20** Considérant la demande de permis déposée par Madame Marie-Paul Bourassa et Monsieur Bernard Gagnon pour la rénovation d'un bâtiment secondaire situé au 7702, chemin de l'Île ayant pour effet de refaire les toits, changer le revêtement de la toiture par un revêtement en acier bleu et enlever le revêtement de papier brique et réparer les murs au besoin ;
Considérant la recommandation positive du CCU ;
Monsieur Gilbert Delage propose que le conseil accepte la demande de permis déposée par Madame Marie-Paul Bourassa et Monsieur Bernard Gagnon pour la rénovation d'un bâtiment secondaire situé au 7702, chemin de l'Île ayant pour effet de refaire les toits, changer le revêtement de la toiture par un revêtement en acier bleu et enlever le revêtement de papier brique et réparer les murs au besoin, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.
Adoptée à l'unanimité

10.3. Demande de permis de Monsieur Bastien Vézina, 5702, chemin de l'Île

- 10.04.02.21** Considérant la demande de permis déposée par Monsieur Bastien Vézina pour compléter la construction du bâtiment principal situé au 5702, chemin de l'Île ;
Considérant la recommandation positive du CCU ;
Monsieur Gilbert Delage propose que le conseil accepte la demande de permis déposée par Monsieur Bastien Vézina pour compléter la construction du bâtiment principal situé au 5702, chemin de l'Île, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.
Adoptée à l'unanimité

10.4. Demande de permis de Madame Colette Caron, 4902, chemin de l'Île

- 10.04.02.22** Considérant la demande de permis déposée par Madame Colette Caron pour l'exécution de travaux au bâtiment principal situé au 4902, chemin de l'Île, consistant au remplacement de la tôle du toit du solarium par une nouvelle tôle, au remplacement de trois fenêtres existantes par des fenêtres à 6 carreaux et au remplacement du bardeau de cèdre par de nouveaux bardeaux de cèdre ;
Considérant la recommandation positive du CCU ;
Monsieur Gilbert Delage propose que le conseil accepte la demande de permis déposée par Madame Colette Caron pour l'exécution de travaux au bâtiment principal situé au 4902, chemin de l'Île, consistant au remplacement de la tôle du toit du solarium par une nouvelle tôle, au remplacement de trois

fenêtres existantes par des fenêtres à 6 carreaux et au remplacement du bardeau de cèdre par de nouveaux bardeaux de cèdre, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

10.5. Demande de permis de Madame Claudette Fraser, 7001, chemin de l'Île

- 10.04.02.23** Considérant la demande de permis déposée par Madame Claudette Fraser pour l'exécution de travaux au bâtiment principal situé au 7001, chemin de l'Île, consistant au remplacement de quatre fenêtres existantes par des fenêtres de type ancestrale à 6 carreaux ;
Considérant la recommandation positive du CCU ;

Monsieur Gilbert Delage propose que le conseil accepte la demande de permis déposée par Madame Claudette Fraser pour l'exécution de travaux au bâtiment principal situé au 7001, chemin de l'Île, consistant au remplacement de quatre fenêtres existantes par des fenêtres de type ancestral à 6 carreaux, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

10.6. Demande de permis de Monsieur Bruno Fortin, 3701, chemin de l'Île

- 10.04.02.24** Considérant la demande de permis déposée par Monsieur Bruno Fortin pour la l'exécution de travaux au bâtiment principal situé au 3701, chemin de l'Île, consistant à la construction d'une annexe de 6 pi par 11 pi. sur un balcon existant ;
Considérant la recommandation positive du CCU ;

Monsieur Gilbert Delage propose que le conseil accepte la demande de permis déposée par Monsieur Bruno Fortin pour la l'exécution de travaux au bâtiment principal situé au 3701, chemin de l'Île, consistant à la construction d'une annexe de 6 pi par 11 pi. sur un balcon existant, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

10.7. Demande de permis de Monsieur Germain Dumont, 6604, chemin de l'Île

- 10.04.02.25** Considérant la demande de permis déposée par Monsieur Germain Dumont pour la construction d'un bâtiment principal situé au 6604, chemin de l'Île ;
Considérant la recommandation positive du CCU ;
Considérant que la demande de permis a été déposée après l'analyse faite par le CCU ;

Monsieur Gilbert Delage propose que le conseil accepte la demande de permis déposée par Monsieur Germain Dumont pour la construction d'un bâtiment principal situé au 6604, chemin de l'Île, sous réserve de la conformité des documents déposés avec ceux étudiés par le CCU et à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

11. Rapport des comités (représentants municipaux)

11.1. Circuit touristique – Louise Newbury

- 10.04.02.25** **Monsieur Charles Méthé propose** que la Municipalité, par l'entremise du Circuit touristique, adhère à la Route des Navigateurs et que madame Louise

Newbury soit nommé pour signer le protocole de partenariat à cet effet avec Tourisme Bas-Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité

11.2. Corporation de développement et de gestion touristique - Charles Méthé

Dans les prochaines semaines la Corporation participera à deux salons touristiques régionaux. Au courant de la prochaine année la Corporation réalisera deux autres panneaux de signalisation et travaillera sur le contenu du site internet municipal.

11.3. Société Inter-Rives – Gilbert Delage

Une rencontre du conseil d'administration se tiendra le 8 mai pour traiter de la contribution pour la navette.

11.4. Corporation des Maisons du Phare - Louise Newbury

Aucun rapport

11.5. Culture et des loisirs / Bibliothèque – Marie-Paul Bourassa

Un sondage sur l'activité «Mardi de la culture» sera fait par madame Lyne Boyer. L'édition 2010 aura lieu comme lors des dernières années.

11.6. Affaires familiales et des aînés - Marie-Paul Bourassa

Le sujet a été discuté au point 8.1.

11.7 Comité des quais – Gilbert Delage, Francis Michaud

Les travaux de dragage ont débuté au quai de L'Isle-Verte.

12. Rapport du directeur général

Le protocole d'entente avec le Ministère de la Famille et des Aînés pour le programme «Municipalité Amie des aînés (MADA)» a été reçu, signé et retourné. Une erreur sur le pourcentage de la participation municipale apparaissait dans le document. Le Ministère en a été informé et une correction sera faite.

À la demande du Conseil une vérification de la réglementation concernant le nombre d'emplacements a été faite. La réglementation concernant les terrains de camping (Règlement numéro 80-2.1, art. 7.5 et Règlement numéro 118) ne fait pas mention du nombre d'emplacements maximum, mais seulement d'un nombre minimum de 8 emplacements (Règlement numéro 80-2.1, art. 7.5, al.6). Dans sa première demande, en 2007, monsieur Gérald Dionne jr faisait mention d'une prévision de 8 emplacements en 2007 et d'un maximum de 17 emplacements.

Comme par les années passées Sel Warwick nous a fait parvenir ses prix pour l'abat-poussière. Des demandes de prix ont été faites auprès de 2 autres entreprises. Ces dernières n'ont pas répondu.

Une demande a été faite auprès de madame Marie LeBlanc, gérante pour Inter-Rives, pour avoir une confirmation de la gratuité de transport pour Gaétan Belzile dans ses déplacements aller-retour pour venir travailler. Elle nous a signifié que la résolution ne valait que pour l'an dernier et qu'elle allait en faire la demande au conseil d'administration lors de leur prochaine réunion.

Un nouvel avis public pour la demande de dérogation mineure de monsieur Morency Rioux a été fait, envoyé et affiché le 9 mars dernier.

Les prévisions budgétaires ont été déposées sur le site du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 10 mars. C'est la première fois depuis plusieurs années que nous faisons le dépôt dans le délai prévu à la loi.

La recherche d'un ordinateur usagé pour faire le «monitoring» de la transmission internet à la tour du Chemin du Phare a été assez fructueuse. Trois personnes ont montré leur intérêt. Une personne un reçu d'impôt pour la valeur restante de l'ordinateur et deux autres à très bas prix.

De l'information sur des produits pour faire le compostage et la récupération d'eau de pluie a été transmise aux citoyens afin de leur faire profiter de prix avantageux. La publicité reçue à ce sujet nous a incité à faire des recherches pour avoir les produits aux prix les plus avantageux.

Le congrès de l'Association des directeurs municipaux (ADMQ) se tiendra à Québec les 19, 20 et 21 mai prochain. Ceci est un excellent moment de formation et d'échanges entre les directeurs généraux.

13. Trésorerie

13.1 Adoption des dépenses du mois

10.04.02.26 **Monsieur Gilbert Delage propose** l'adoption et les dépenses du mois qui sont en annexe 1 au montant de 35 850,62 \$.

Adoptée à l'unanimité

Je, soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier certifie avoir les liquidités nécessaires au compte 2402 sous réserve des crédits nécessaires aux postes concernés suite à l'acceptation des transferts de poste.

Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier

14. Correspondance

Une liste complète de la correspondance reçue est déposée.

15. Affaires diverses

Monsieur Charles Méthé souligne qu'il faudrait revoir le règlement sur le camping de façon à limiter le nombre d'emplacements.

16. Levée de l'assemblée

10.04.02.27 L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Gilbert Delage propose** la levée de l'assemblée à 13 h 30.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Delage, Maire

Denis Cusson, Directeur général